

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 700**3 juillet 2003****SOMMAIRE**

Albergo S.A., Luxembourg-Dommeldange.....	33582	Gaspars', S.à r.l., Remich.....	33599
Albergo S.A., Luxembourg-Dommeldange.....	33590	Gaspars', S.à r.l., Remich.....	33599
Alesco S.A.H., Luxembourg.....	33593	Globus Research & Development A.G., Echternach.....	33578
Alesco S.A.H., Luxembourg.....	33593	Globus Research & Development A.G., Echternach.....	33579
Anthos Immobilière H.T. S.A., Luxembourg.....	33572	Gold Crest Holding S.A., Luxembourg.....	33571
ARBED S.A., Luxembourg.....	33555	Holding BEV S.A., Luxembourg.....	33600
ARBED S.A., Luxembourg.....	33558	Hottinger International Asset Management S.A.H., Luxembourg.....	33591
Archimed S.A., Luxembourg.....	33554	HTM Consult S.A., Keispelt.....	33574
Avant-Invest S.A., Strassen.....	33580	Immeuble Place d'Armes S.A., Luxembourg.....	33572
Avantag International S.A., Luxembourg.....	33597	Inveshor Investment, S.à r.l., Luxembourg.....	33559
Bertralux S.A., Luxembourg.....	33568	Inveshor Investment, S.à r.l., Luxembourg.....	33561
Bertralux S.A., Luxembourg.....	33568	K Bridge, Assep, Luxembourg.....	33594
Best Tours Luxembourg, S.à r.l., Frisange.....	33576	Karlsson & Co S.A., Luxembourg.....	33596
Best Tours Luxembourg, S.à r.l., Frisange.....	33577	Karlsson & Co S.A., Luxembourg.....	33596
Bunzl Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	33592	Kneip Communication S.A., Luxembourg.....	33569
Bunzl Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	33592	La Serenissima Investments S.A., Luxembourg..	33554
Bunzl Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg.....	33591	Mafex Holding S.A., Luxembourg.....	33554
Bunzl Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg.....	33591	MDB Fund, Sicav, Luxembourg.....	33595
Clinicalland S.A., Luxembourg.....	33574	Mediterranean Venture Partners Holding S.A., Luxembourg.....	33563
Clinicalland S.A., Luxembourg.....	33581	Mediterranean Venture Partners Holding S.A., Luxembourg.....	33564
Colbert Life Luxembourg S.A., Luxembourg.....	33569	Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	33599
Courcelles Investments Holding S.A., Luxembourg.....	33580	Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	33599
Courcelles Investments Holding S.A., Luxembourg.....	33581	MNCC International, S.à r.l., Luxembourg.....	33595
Creyf's Interim S.A., Luxembourg.....	33598	Naturellement S.A.....	33594
CTNB, S.à r.l., Luxembourg.....	33575	Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	33571
Entreprise Giersch, S.à r.l., Kahler.....	33598	Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	33571
Entreprise Giersch, S.à r.l., Kahler.....	33598	Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	33571
Eukar Holding S.A., Luxembourg.....	33597	Parkar S.A., Luxembourg.....	33590
Exor Group S.A., Luxembourg.....	33565	Paro S.A., Luxembourg.....	33592
Exor Group S.A., Luxembourg.....	33568	Paro S.A., Luxembourg.....	33600
Frust Holding S.A., Luxembourg.....	33572	Partner Investment Fund Conseil S.A.H., Luxembourg.....	33594
Frust Holding S.A., Luxembourg.....	33573	Pemoli S.A., Luxembourg.....	33596
Ga. Bri. Lux S.A., Luxembourg.....	33579	Pemoli S.A., Luxembourg.....	33596
Gamma Bike, S.à r.l., Strassen.....	33600	Pierma S.A., Luxembourg.....	33591

Pierma S.A., Luxembourg	33554	Total Luxembourg S.A., Luxembourg	33562
Ragaini Finance S.A., Luxembourg	33570	Total Luxembourg S.A., Luxembourg	33563
Reil S.A., Luxembourg	33580	Trader Lux S.A.	33570
Saddia Holding S.A., Luxembourg	33573	Trader Lux S.A.	33570
San Giorgio International S.A., Luxembourg	33561	Trader Lux S.A.	33570
San Giorgio International S.A., Luxembourg	33561	UMTS Project Luxembourg S.A., Luxembourg	33581
San Giorgio International S.A., Luxembourg	33561	Van de Velde-Marie Jo S.A., Luxembourg	33571
Schumann - Lavedrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	33574	Varhin S.A., Luxembourg	33598
Skuld Re S.A., Luxembourg	33570	Varhin S.A., Luxembourg	33598
SREI (Germany), S.à r.l., Luxembourg	33597	Veco Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	33575
STS Technology S.A., Luxembourg	33593	Veco Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	33575
Sunbelt International Resources S.A., Luxem- bourg	33577	Visbach Investissements S.A., Luxembourg	33573

PIERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 70.171.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(031503.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

LA SERENISSIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.827.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA SERENISSIMA INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

(031507.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

MAFEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.330.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(031809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

ARCHIMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.502.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2003, le siège social est transféré à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031672.3/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 6.990.

L'an deux mille trois, le trente mai, à onze heures trente.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARBED, ayant son siège social à Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.990, constituée suivant acte notarié en date du 5 juillet 1882, publié au Mémorial du 28 juillet 1882. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 mars 2002.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau dont la présidence revient statutairement à Monsieur Michel Wurth, Président du conseil d'administration, Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Ehmann, docteur en droit, demeurant à Oberanven.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs Paul Junck, secrétaire général ARCELOR, demeurant à Hostert et Marc Meyer, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose que:

I.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 513 du 13 mai 2003

et numéro 554 du 22 mai 2003

b) au Luxemburger Wort

du 13 mai 2003

et du 22 mai 2003

c) au Tageblatt

du 13 mai 2003

et du 22 mai 2003

d) au Lëtzebuenger Journal

du 13 mai 2003

et du 22 mai 2003

e) au Lëtzebuenger Land

du 16 mai 2003

et du 23 mai 2003.

En outre des lettres de convocation ont été adressées aux actionnaires nominatifs le 16 mai 2003.

II.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Autorisation pour le Conseil d'administration, pendant une période expirant le 30 mai 2008, d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dix-huit millions sept cent sept mille cent (418.707.100,-) euros, en une ou plusieurs fois, les augmentations de capital étant à libérer de la façon qui sera déterminée par le Conseil d'administration;

autorisation pour le Conseil d'administration de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

2) A l'article 5 des statuts, modification du paragraphe 5 pour lui donner la teneur suivante:

«5) Le capital social autorisé (en ce compris le capital souscrit) s'élève à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-).»

3) A l'article 5 des statuts, suppression du texte du paragraphe 6 pour le remplacer par le texte de la résolution à prendre sub 1) de l'ordre du jour.

4) A l'article 15 des statuts, suppression du deuxième alinéa.

5) A l'alinéa 1^{er} de l'article 16 des statuts, suppression de la deuxième phrase.

6) A l'article 17 des statuts, remplacement de l'alinéa 1^{er} par le texte suivant:

«Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir, dont il détermine les fonctions et rémunérations.»

7) Modification de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou deux vice-président(s). En cas d'absence du président et du/des vice-président(s), le conseil désigne celui des membres qui doit provisoirement en remplir les fonctions.»

8) A l'article 19 des statuts, modification de l'alinéa 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du vice-président (ou de l'un des deux vice-présidents) ou de celui qui les remplace aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.»

9) A l'article 19 des statuts, modification de la première phrase du dernier alinéa pour lui donner la teneur suivante:

«Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des administrateurs présents ou représentés.»

10) A l'article 19 des statuts, adjonction d'un alinéa 7 et d'un alinéa 8 rédigés comme suit:

«Un administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration et être considéré comme y étant présent par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler.»

Si tous les administrateurs sont d'accord avec les décisions à prendre, les décisions en question peuvent également être prises par écrit, sans que les administrateurs aient à se réunir. A cette fin, les administrateurs peuvent exprimer leur accord par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de l'administrateur auteur du document, cet accord pouvant être donné sur des instruments distincts, qui ensemble constituent le procès-verbal de ces décisions.»

11) Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est alloué un jeton de présence de mille euros (EUR 1.000,-) à chaque administrateur par présence aux réunions du conseil d'administration. Ces jetons sont imputés aux charges.»

12) Suppression de toute référence aux «comptes consolidés» dans l'intitulé du «Titre IV» et du «Titre V» ainsi que dans les articles 24, 25, 26 et 27 des statuts.

13) Modification de l'article 28 des statuts pour fixer forfaitairement les tantièmes à 12.500,- euros par an par administrateur.

14) Modification de l'article 32 des statuts pour avancer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier vendredi du mois de mars.

15) Modification de l'article 34 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, à son défaut par le vice-président (ou l'un des deux vice-présidents), et à leur défaut par l'administrateur désigné par le conseil.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateur.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.»

III.- Les actionnaires se sont conformés aux prescriptions des articles 30 et 33 des statuts.

IV.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions représentées sont désignés sur une feuille de présence, laquelle restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

V.- Il résulte de la liste de présence que sur les 11.625.858 (onze millions six cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-huit) actions représentant l'intégralité du capital social, 11.581.457 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

VI.- La présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite lecture est donnée du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, contenant notamment les mentions prévues à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales. Ledit rapport contient également le libellé des résolutions soumises à l'assemblée et a été mis à la disposition des actionnaires.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après clôture de celle-ci par le bureau de l'assemblée, Monsieur le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'assemblée, dont le notaire instrumentant donne lecture:

Première résolution

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 30 mai 2008, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dix-huit millions sept cent sept mille et cent euros (EUR 418.707.100,-), en une ou plusieurs fois, les augmentations de capital étant à libérer de la façon qui sera déterminée par le conseil d'administration, y compris notamment par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions ordinaires, ou moyennant l'émission d'obligations (subordonnées ou non) convertibles ou remboursables ou échangeables en actions ordinaires ou assorties d'un droit de souscription à de telles actions ou moyennant l'émission de droits de souscription à des actions ordinaires ou d'autres valeurs mobilières pouvant donner droit à terme à de telles actions; à fixer, selon le cas, le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date d'entrée en jouissance, la durée, l'amortissement, les droits, les intérêts et le taux de conversion ou d'échange des prédites valeurs mobilières, ainsi que toutes les autres modalités des opérations d'émission, de souscription et de libération, pour lesquelles le conseil d'administration pourra ménager la possibilité prévue à l'article 32-1, paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; à déléguer toute personne physique ou morale dûment autorisée pour organiser le marché des droits de souscription, recueillir les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres valeurs mobilières, faire constater par acte authentique les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires. Cette résolution est prise à l'unanimité des voix, moins une voix qui a voté contre.

Deuxième résolution

A l'article 5 des statuts, le paragraphe 5 est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«5) Le capital social autorisé (en ce compris le capital souscrit) est d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-)»

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix, moins une voix qui a voté contre.

Troisième résolution

A l'article 5 des statuts, le texte du paragraphe 6 est supprimé et remplacé par le texte de la première résolution. Cette résolution est prise à l'unanimité des voix, moins une voix qui a voté contre.

Quatrième résolution

A l'article 15 des statuts, le deuxième alinéa est supprimé.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

A l'alinéa 1^{er} de l'article 16 des statuts, la deuxième phrase est supprimée.
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Sixième résolution

A l'article 17 des statuts, l'alinéa 1^{er} est remplacé par le texte suivant:
 «Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir, dont il détermine les fonctions et rémunérations.»
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Septième résolution

L'article 18 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
 «Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un ou deux vice-président(s). En cas d'absence du président et du/des vice-président(s), le conseil désigne celui des membres qui doit provisoirement en remplir les fonctions.»
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Huitième résolution

A l'article 19 des statuts, le premier alinéa est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
 «Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou du vice-président (ou de l'un des deux vice-présidents) ou de celui qui les remplace aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.»
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Neuvième résolution

A l'article 19 des statuts, la première phrase du dernier alinéa est modifiée et aura dorénavant la teneur suivante:
 «Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des administrateurs présents ou représentés.»
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Dixième résolution

A l'article 19 des statuts, il est ajouté un alinéa 7 et un alinéa 8 rédigés comme suit:
 «Un administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration et être considéré comme y étant présent par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler.
 Si tous les administrateurs sont d'accord avec les décisions à prendre, les décisions en question peuvent également être prises par écrit, sans que les administrateurs aient à se réunir. A cette fin, les administrateurs peuvent exprimer leur accord par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de l'administrateur auteur du document, cet accord pouvant être donné sur des instruments distincts, qui ensemble constituent le procès-verbal de ces décisions.»
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Onzième résolution

L'article 23 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
 «Il est alloué un jeton de présence de mille euros (EUR 1.000,-) à chaque administrateur par présence aux réunions du conseil d'administration. Ces jetons sont imputés aux charges.»
 Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Douzième résolution

Dans l'intitulé du «Titre IV» et du «Titre V», de même que dans les articles 24, 25, 26 et 27, toute référence aux «comptes consolidés» est supprimée de sorte que ces textes se liront dorénavant comme suit:

«Titre IV - Contrôle des comptes annuels

Art. 24. Le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale sur proposition du comité mixte d'entreprise.

Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé à la section XIII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre V - Comptes annuels, dividendes, réserves

Art. 25. Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le conseil d'administration remet les pièces avec le rapport de gestion, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux réviseurs d'entreprises qui doivent faire dans la quinzaine le rapport visé à la section XIII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Art. 26. Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social:

1° des comptes annuels;

2° de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;

3° de l'attestation des réviseurs d'entreprises.

Les comptes annuels et l'attestation des réviseurs d'entreprises sont adressés aux actionnaires nominatifs, en même temps que la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des pièces mentionnées à l'alinéa qui précède.

Art. 27. L'assemblée générale entend le rapport de gestion, prend connaissance de l'attestation des réviseurs d'entreprises et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive, dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.»

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Treizième résolution

L'article 28 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1) Cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

2) La somme que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter aux réserves ou à un report à nouveau.

3) Le surplus, diminué à concurrence du prélèvement mentionné ci-après sub 4), est réparti à titre de dividende aux actions, compte tenu, s'il y a lieu, de leur degré de libération et au prorata du temps.

4) Il est prélevé au profit du conseil d'administration, à titre de tantièmes, un montant forfaitaire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par an par administrateur. En cas d'insuffisance du résultat, ce prélèvement est imputé en tout ou en partie aux charges.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Quatorzième résolution

A l'article 32 des statuts, les deux premiers alinéas sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle de la société se réunit de plein droit à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de mars, à onze heures.

Au cas où le dernier vendredi du mois de mars serait un jour férié, l'assemblée sera avancée au dernier jour ouvrable précédent.»

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Quinzième résolution

L'article 34 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, à son défaut par le vice-président (ou l'un des deux vice-présidents), et à leur défaut par l'administrateur désigné par le conseil.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateur.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.»

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Wurth, P. Ehmann, P. Junck, M. Meyer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

F. Baden.

(032068.3/200/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(032070.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

INVESHOR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.325.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L., a private limited liability company with registered office at C.I. Dalia 387 - p. 7, 28109 Madrid, Spain,

here represented by Mr Pierre Van Halteren, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Madrid, on May 26, 2003,

2) LUNDY, S.à r.l., a company with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

here represented by Mr Pierre Van Halteren, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 30, 2003,

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through its proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of INVESHOR INVESTMENT, S.à r.l., R.C. B Number 68.325, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 25, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 289 of April 26, 1999.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 20, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 166 of February 17, 2003.

- The Company's capital is set at one million one hundred and thirty-five thousand seven hundred (1,135,700.-) euro (EUR), represented by eleven thousand three hundred and fifty-seven (11,357) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the capital of the company by an amount of 53,300.- euro so as to bring it from its present amount of 1,135,700.- euro to 1,189,000.- euro by the issue of 533 new shares of 100.- euro each.

2. Subscription and payment by contribution in kind of 533 new shares by COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The shareholders then passed the following resolution:

Unique resolution

The corporate capital of the Company is increased by 53,300.- euro to bring it from its present amount of 1,135,700.- euro to 1,189,000.- euro by the creation and issue of 533 new shares of a par value of 100.- euro each.

The new shares have all been subscribed by COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L., with registered office at C.I. Dalia 387 - p. 7, 28109 Madrid, Spain, and they have been paid-up for their par value together with a total issue premium of 56.78 euro by a contribution in kind of a loan of the same amount against the Company.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg on May 30, 2003, and signed by BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at 27, boulevard Royal, L-2163 Luxembourg, acting in its capacity as sole manager of INVESHOR INVESTMENT, S.à r.l., that the contributed loan is valued at 53,356.78 euro, the interim accounts of said company as at April 30, 2003 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in Luxembourg by COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L., prenamed, on May 26, 2003, that:

«- the debt is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.

- the debt reflects the existing debt between the various partners involved.

- nothing opposes to the contribution of the amount of 53,356.78 euros.

Such declaration, interim accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at one million one hundred and eighty-nine thousand (1,189,000.-) euro (EUR), represented by eleven thousand eight hundred and ninety (11,890) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L., une société à responsabilité limitée avec siège social à C.I. Dalia 387 - p. 7, 28109 Madrid, Espagne,

ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 26 mai 2003,

2) LUNDY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 mai 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associés unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de INVESHOR INVESTMENT, S.à r.l., R.C. B Numéro 68.325, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 289 du 26 avril 1999.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 166 du 17 février 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à un million cent trente-cinq mille sept cents (1.135.700,-) euros (EUR), représenté par onze mille trois cent cinquante-sept (11.357) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 53.300,- euros pour le porter de son montant actuel de 1.135.700,- euros à 1.189.000,- euros par l'émission de 533 nouvelles parts sociales de 100,- euros chacune.

2. Souscription et libération par apport en nature des 533 nouvelles parts par COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont ensuite pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de 53.300,- euros pour le porter de son montant actuel de 1.135.700,- euros à 1.189.000,- euros par la création et l'émission de 533 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont toutes été souscrites par COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L., avec siège social à C.I. Dalia 387 - p. 7, 28109 Madrid, Espagne et elles ont été libérées pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission de 56,78 euros par un apport en nature d'une créance d'un même montant envers la Société.

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg, le 30 mai 2003, et signée par BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social au 27, boulevard Royal, L-2163 Luxembourg, agissant en tant que gérant unique de INVESHOR INVESTMENT, S.à r.l. que les créances apportées sont évaluées à 53.356,78 euros, les comptes intérimaires de ladite société au 30 avril 2003 y étant annexés.

Il résulte également d'un certificat émis à Luxembourg par COMERCIAL INVERSORA HORUBLENDA S.L, préqualifiée, en date du 26 mai 2003, que:

«- la créance est un instrument exécutoire et est basée sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.

- la créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 53.356,78 euros.

Ces déclaration, comptes intérimaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-neuf mille (1.189.000,-) euros (EUR), représenté par onze mille huit cent quatre-vingt-dix (11.890) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Halteren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 28, case 2. – Reçu 533,57 euros.

Le Releveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(032254.3/230/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

INVESHOR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.325.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 668 du 30 mai 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

A. Schwachtgen

Signature

(032255.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.204.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(031416.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.204.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(031415.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.204.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(031412.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

**TOTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. TotalFinaElf LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1014 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.486.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TotalFinaElf LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1014 Luxembourg, 310, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Gustave-Paul Manternach, alors notaire à Capellen, le 17 mai 1939, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 64 du 9 juin 1939, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte contenant en particulier changement de la dénomination sociale de TOTALFINA LUXEMBOURG S.A. en TotalFinaElf LUXEMBOURG S.A. reçu par le notaire soussigné en date du 2 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 658 du 21 août 2001,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.486.

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur François-Xavier Dumont de Chassart, Directeur Général, demeurant professionnellement à Luxembourg, 310, route d'Esch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Agnès Gauthier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Simon, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 310, route d'Esch.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en TOTAL LUXEMBOURG S.A.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en conformité avec la résolution précédente.

II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 3.805.000,- (trois millions huit cent cinq mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en TOTAL LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide suite à la résolution précédente de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de TOTAL LUXEMBOURG S.A.».

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: F.-X. Dumont de Chassart, A. Gauthier, Y. Simon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 20, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 2003.

T. Metzler.

(031949.3/222/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

TOTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1014 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 5.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 2003.

T. Metzler.

(031951.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

**MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 88.702.

In the year two thousand three, on the sixteenth of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated August 20th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1486 of October 15th, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrice Mbonyumutwa lawyer, with professional address in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

who appoints as secretary Mrs Annick Flamme, private employee, with professional address in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie Mathot, employee, with professional address in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the name of the company from MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A. into MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A., and amendment of Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the name of the company from MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A. into MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A., so that Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

«**Art. 1. Paragraph 1.** There is hereby established among the subscribers and all those how may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1486 du 15 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Mbonyumutwa, juriste, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Flamme, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A. en MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A. et modification de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MAGHREB VENTURE PARTNERS HOLDING S.A. en MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts.

«**Art. 1^{er}. Paragraphe 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Mbonyumutwa, A. Flamme, S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 mai 2003, vol. 466, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032100.3/221/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MEDITERRANEAN VENTURE PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 88.702.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032102.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

In the year two thousand and three, on the eighth of May.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EXOR GROUP, a société anonyme incorporated under the name of INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY by deed of Maître Charles Michels, notary then residing in Luxembourg, on September 15, 1964, published in the Mémorial C No. 98 of October 24, 1964, the articles of which have been amended on several times and for the last time by deed of the undersigned notary on May 2nd, 2002, published in the Mémorial C No. 1367 of September 20th, 2002.

The meeting is opened by Mr Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, managing director, vice chairman of the Board of Directors, residing in Paris.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre Martinet, secretary of the Board of Directors, residing in Paris.

The meeting elects as scrutineer Mr Guy Kettmann, bank employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. To cancel with immediate effect 2,000,000 ordinary shares held by the company itself and to correspondingly reduce the company's capital to one hundred sixteen million seven hundred and one thousand Euros (EUR 116,701,000.-).

To reduce the legal reserve to eleven million six hundred seventy thousand one hundred Euros (EUR 11,670,100.-).

2. To set the company's capital at one hundred sixteen million seven hundred and one thousand Euros (EUR 116,701,000.-), represented by eleven thousand six hundred seventy thousand and fifty (11,670,050) ordinary shares and by fifty (50) preferred shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

To leave the authorized capital unchanged setting it at two hundred million Euros (EUR 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares of ten Euros (EUR 10.-) and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten Euros (EUR 10.-).

To authorize the Board of Directors within the total amount of the authorized capital, to issue up to four million eight hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty (4,829,950) ordinary shares and up to three million four hundred ninety nine thousand nine hundred fifty (3,499,950) preferred shares without any preferential subscription right in favor of the holders of the existing shares of either class.

To correspondingly amend article 5 of the company's articles.

3. To grant full power and authority to the Board of Directors to implement all the resolutions to be adopted pursuant to all the items on this agenda.

II.- The notices of this extraordinary general meeting were made, according to the law and the articles of incorporation, by announcements published:

In the Mémorial C No. 430 of April 19th, 2003;

In the Mémorial C No. 461 of April 20th, 2003;

In the «Luxemburger Wort» of April 19-20th, 2003 and of April 29th, 2003.

The relevant excerpts are at the disposal of the meeting.

III.- The holders of bearer shares have deposited their bearer shares according to article 19.1 of the Company's articles.

IV.- According to article 20.5 of the Articles of Incorporation and to article 46 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the preferred shares are entitled to vote on the items of the agenda.

V.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the class and number of the shares held by each of them are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

VI.- It appears from the said attendance-list that:

- out of thirteen million six hundred seventy thousand and fifty (13,670,050) ordinary outstanding shares, of which eleven million six hundred and sixty-six thousand four hundred and fifty-nine (11,666,459) are entitled to vote, eleven million six hundred and thirty-six thousand seven hundred and seventy-nine (11,636,779) are present or represented, and none of the preferred shares are present or represented.

More than one half of all outstanding shares and having a voting right, without any distinction of class, being represented at the meeting, the resolutions may be taken on all the items of the agenda, the resolutions to be taken requiring the concurrence of two thirds of the total number of all the shares represented at the meeting, without any distinction of class.

VII.- The general meeting adopted the following resolutions:

First resolution

adopted by unanimous vote:

The general meeting resolves to cancel with immediate effect 2,000,000 ordinary shares held by the company itself and to correspondingly reduce the company's capital to one hundred sixteen million seven hundred and one thousand Euros (EUR 116,701,000.-).

The general meeting further resolves to reduce the legal reserve to eleven million six hundred seventy thousand one hundred Euros (EUR 11,670,100.-) and to transfer the amount of such reduction to retained earnings.

Second resolution

adopted by unanimous vote:

The general meeting resolves to set the company's capital at one hundred sixteen million seven hundred and one thousand Euros (EUR 116,701,000.-) represented by 11,670,050 ordinary shares and by 50 preferred shares of ten Euros (EUR 10.00) each.

The general meeting further resolves to leave the authorized capital unchanged, setting it at two hundred million Euros (EUR 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten Euros (EUR 10.00) each.

The general meeting further resolves to authorize the Board of Directors, for a period of five (5) years from the date of publication of the meeting held on May 2nd 2002, to issue within the total amount of the authorized capital up to four million eight hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty (4,829,950) ordinary shares and up to three million four hundred ninety-nine thousand nine hundred fifty (3,499,950) preferred shares without any preferential subscription right in favor of the holders of the existing shares of either class.

As a consequence of the above resolutions article 5 of the company's articles is amended so as to read from now on as follows:

«Art. 5.

5.1. The company's capital is set at one hundred sixteen million seven hundred and one thousand Euros (EUR 116,701,000.-).

5.2. It is represented by eleven million six hundred seventy thousand fifty (11,670,050) ordinary shares and by fifty (50) preferred shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

5.3. The authorized capital is set at two hundred million Euros (EUR 200,000,000.-) represented by sixteen million five hundred thousand (16,500,000) ordinary shares of ten Euros (EUR 10.-) and by three million five hundred thousand (3,500,000) preferred shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the company's capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issue of new shares of either class of shares;
- fix the place, the terms and conditions of subscription and payment, in cash or in kind, for these shares, including the payment of a share premium;
- limit or abolish the preferential subscription right of the holders of the existing shares.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the extraordinary shareholders' meeting held on May 2nd, 2002 and it may be renewed by a general meeting for those shares of the authorized capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, paragraph 5.1. of this article 5 will be amended so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized any empowered by it for that purpose.»

Third resolution

adopted by unanimous vote:

The general meeting grants full power and authority to the Board of Directors to implement to the fullest extent possible all the resolutions presently adopted.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the Notary, this original deed.

The undersigned Notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille et trois, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EXOR GROUP, une société anonyme constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY suivant acte du notaire Charles Michels, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 1964, publié au Mémorial C n° 98 du 24 octobre 1964, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1367 du 20 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, administrateur délégué, vice chairman of the Board of Directors, demeurant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Martinet, secrétaire du conseil d'administration, demeurant à Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Kettmann, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre de jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Annulation avec effet immédiat de 2.000.000 actions ordinaires détenues par la société et réduction par voie de conséquence du capital social de la société à cent seize millions sept cent un mille euros (EUR 116.701.000.-).

Réduction de la réserve légale à onze millions six cent soixante-dix mille cent euros (EUR 11.670.100,-).

2. Fixation du capital social de la société à cent seize millions sept cent un mille euros (EUR 116.701.000,-) représenté par onze millions six cent soixante dix mille cinquante actions ordinaires et par cinquante actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Maintien du capital autorisé inchangé, en le fixant à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par seize millions cinq cent mille actions ordinaires et par trois millions cinq cent mille actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Autorisation du conseil d'administration à émettre dans le cadre du capital autorisé jusqu'à quatre millions huit cent vingt neuf mille neuf cent cinquante (4.829.950) actions ordinaires et trois millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent cinquante (3.499.950) actions privilégiées sans droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires de chaque classe d'actions.

Modifier l'article 5 des statuts de la société en conséquence.

1. Autoriser le conseil d'administration et lui accorder tous pouvoirs afin de mettre en oeuvre toutes les résolutions adoptées sur les points à l'ordre du jour.

II.- Les convocations pour cette assemblée générale extraordinaire ont été faites, conformément à la loi et aux statuts:

Dans le Mémorial C n° 430 du 19 avril 2003;

Dans le Mémorial C n° 461 du 29 avril 2003;

Dans le «Luxemburger Wort» du 19-20 avril 2003 et du 29 avril 2003.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Les détenteurs d'actions au porteur ont effectué le dépôt de leurs titres au porteur conformément à l'article 19.1. des statuts.

IV.- Conformément à l'article 20.5. des statuts et à l'article 46 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actions privilégiées ont le droit de vote sur les points figurant à l'ordre du jour.

V.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que la classe et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

VI.- Il résulte de cette liste de présence que:

- sur les treize millions six cent soixante-dix mille cinquante (13.670.050) actions ordinaires et en circulation, sur lesquelles onze millions six cent soixante six mille quatre cent cinquante-neuf (11.666.459) sont autorisées à voter, onze millions six cent trente-six mille sept cent soixante dix neuf (11.636.779) sont présentes ou représentées, et aucune des actions privilégiées.

Plus de la moitié de toutes les actions en circulation et ayant droit de vote, sans distinction de classe, étant représentées à l'assemblée, les décisions peuvent être prises sur les points figurant à l'ordre du jour, les résolutions à prendre devant réunir les deux tiers de toutes les actions représentées à l'assemblée sans distinction de classe.

VII.- L'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

adoptée par vote unanime:

L'assemblée générale décide d'annuler avec effet immédiat 2.000.000 actions ordinaires détenues par la société et d'ainsi réduire le capital social de la société à cent seize millions sept cent un mille euros (EUR 116.701.000,-).

L'assemblée générale décide en outre de réduire la réserve légale à onze millions six cent soixante dix mille cent euros (EUR 11.670.100,-) et d'imputer les sommes correspondant à cette réduction sur le compte «report à nouveau».

Deuxième résolution

adoptée par vote unanime:

L'assemblée générale décide de fixer le capital social de la société à cent seize millions sept cent un mille euros (EUR 116.701.000,-) représenté par onze millions six cent soixante dix mille cinquante actions ordinaires et par cinquante actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée générale décide en outre de laisser le capital autorisé inchangé, en le fixant à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par seize millions cinq cent mille actions ordinaires et par trois millions cinq cent mille actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée générale décide en outre, pour une période de cinq (5) années à compter de la date de publication du procès-verbal générale extraordinaire tenue en date du 2 mai 2002, d'autoriser le conseil d'administration à émettre dans le cadre du capital autorisé jusqu'à quatre millions huit cent vingt neuf mille neuf cent cinquante (4.829.950) actions ordinaires et trois millions quatre cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent cinquante (3.499.950) actions privilégiées sans droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires de chaque classe d'actions.

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la société est, à compter de ce jour, modifié comme suit:

«Art. 5.

5.1. Le capital social de la société est fixé à cent seize millions sept cent un mille euros (EUR 116.701.000,-).

5.2. Il est représenté par onze millions six cent soixante dix mille cinquante (11.670.050) actions ordinaires et par cinquante (50) actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.3. Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par seize millions cinq cent mille actions ordinaires de dix euros (EUR 10,-) chacune et par trois millions cinq cent mille actions privilégiées de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à et a pouvoir de:

- réaliser toute augmentation de capital endéans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission de nouvelles actions de chacune des classes;
- de fixer le lieu, les termes et conditions de souscription et de paiement, en espèces ou en nature, de ces actions, y compris le paiement d'une prime d'émission;
- de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des détenteurs des actions existantes.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mai 2002, et peut être renouvelée par une assemblée générale pour telles actions du capital autorisé qui jusqu'à cette date n'auront pas encore été émises par le conseil d'administration.

Suite à chaque augmentation du capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le paragraphe 5.1. et le paragraphe 5.2. de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation de capital intervenue; pareille modification sera documentée en la forme authentique à la requête du conseil d'administration ou de toute autre personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.»

Troisième résolution

adoptée par vote unanime:

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en oeuvre de la façon la plus complète les résolutions adoptées par les présentes.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. R. Brandolini d'Adda, P. Martinet, G. Kettmann, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 17CS, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

J.-P. Hencks.

(030089.3/216/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(030090.3/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

BERTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Nic Bodry.

R. C. Luxembourg B 76.247.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(031436.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

BERTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Nic Bodry.

R. C. Luxembourg B 76.247.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(031435.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

COLBERT LIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 59.361.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2003
- que le bilan et le compte de profits et de pertes sont approuvés au 31 décembre 2002;
- qu'il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002;

- que le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

M. M.B.P. René Wolfsen

P. Paul Mousel

M. Roel van Dijk

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

- qu'il est donné décharge de son mandat au réviseur KPMG pour la période du 17 avril 2001 au 31 décembre 2002 et que son mandat est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 mai 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01247. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032243.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.747.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue au siège social le 4 mars 2003 à 15.00 heures*

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été dûment approuvés par l'Assemblée. Le bilan et l'annexe abrégés sont annexés à la présente.

AFFECTATION DES RESULTATS

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 est reporté à nouveau comme suit:

Bénéfice net de l'exercice	608.215 EUR
Report à nouveau	636.565 EUR
Bénéfice à affecter	1.244.780 EUR
Affectation à la réserve légale	30.411 EUR
Distribution de dividende	250.000 EUR
Report à nouveau	964.369 EUR

Conseil d'Administration et Commissaire:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Commissaire est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2004.

Conseil d'Administration:

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 52, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Commissaire:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Signature.

(031265.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

RAGAINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

RAGAINI FINANCE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(031260.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SKULD RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 25.436.

Le bilan au 20 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SKULD RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(031309.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

TRADER LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.873.

Avec effet immédiat, la société FINGECO LUX S.A., avec siège social à 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société anonyme TRADER LUX S.A., de sorte que celui-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

FINGECO LUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031323.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

TRADER LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.873.

M. Edgar Bisenius démissionne en tant qu'administrateur de TRADER LUX S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

E. Bisenius.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031317.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

TRADER LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.873.

BECOFIS, S.à r.l., démissionne comme commissaire aux comptes de la société TRADER LUX S.A. et prie de pouvoir à la décharge de son mandat dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031320.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

VAN DE VELDE-MARIE JO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 77.870.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VAN DE VELDE-MARIE JO S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031326.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirk C. Oppelaar.

(031327.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirk C. Oppelaar.

(031325.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.073.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirk C. Oppelaar.

(031312.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

GOLD CREST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.079.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF04460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(031407.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

FRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 janvier 2003

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031401.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

ANTHOS IMMOBILIERE H.T. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.825.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 28 mai 2003

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia (Italie),
MM. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTHOS IMMOBILIERE HT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031403.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

IMMEUBLE PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 52.403.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(031438.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SADDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.600.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 juin 2003

Deuxième résolution

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Federico Franzina et de Monsieur Augusto Mazzoli, de leur fonction respective de Président du conseil d'administration et administrateur décide d'accepter leurs démissions avec effet immédiat et les remercie pour leurs activités déployées jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Federico Franzina: Monsieur Ferdinando Cavalli et en remplacement de Monsieur Augusto Mazzoli: Madame Maria Chiapolino, demeurant tous deux à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031404.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

FRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.077.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AF04463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

(031409.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

VISBACH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.414.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 mai 2003, à 10.00 heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Mademoiselle Filliung Sandrine.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg, L-1661, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Joë Lemmer achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031506.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CLINICALLAND, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 81.735.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue à Luxembourg le 30 avril 2003*

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- GRANDE CHARTREUSE, Société holding de droit Suisse, avec siège à Zurich,
- Monsieur Denis de Valmont,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Charles Schoen.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS.

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031243.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.004.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(031460.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

HTM CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 90.731.

—
Cession de parts sociales du 12 mai 2003

En l'an deux mille trois, le douze mai.

Entre les soussignés

1. Madame Michelle Trespeuch, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, nommée le vendeur, et
2. Monsieur Philippe Dock, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher, nommé l'acquéreur

a été convenu ce qui suit:

1. Madame Trespeuch cède 94 actions qu'elle détient dans la société HTM CONSULT à Monsieur Philippe Dock. Monsieur Dock sera dorénavant en possession de 156 actions de la société HTM CONSULT et devient ainsi l'actionnaire majoritaire.

2. Le prix de cession a été fixé à EUR 2.350,- (deux mille trois cent cinquante euros) étant donné que le capital de la société HTM CONSULT n'est libéré qu'à un quart. Madame Trespeuch reconnaît par la présente avoir reçu cette somme de la part de Monsieur Dock.

3. L'acquéreur devient propriétaire des actions cédées à partir d'aujourd'hui avec tous les droits et devoirs y liés.

Cette cession des actions a eu lieu avec le plein accord de Monsieur Lionel Dock, demeurant à B-4347 Fexhe-le-haut-clocher. Sa déclaration de renonciation à l'acquisition des 94 actions est jointe à la présente.

Signé à Fexhe-le-haut-clocher.

M. Trespeuch / P. Dock / L. Dock.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02339. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031442.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CTNB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 92.662.

—
Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) La société VANTORIS LIMITED, Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 533038, représentée par M^e Lex Thielen en vertu d'une procuration du 10 février 2003, ci-après dénommé «le cédant»,

et

2) Monsieur Cyrille Tihy, indépendant, né le 6 octobre 1974 à Pont-Audener (F), demeurant 13, place du Théâtre à L-2613 Luxembourg

ci-après dénommé «le cessionnaire»,

il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant cède par la présente au cessionnaire 50% du capital correspondant à 50 parts sociales de la société de droit luxembourgeois CTNB, S.à r.l., constituée en date du 10 mars 2003 par-devant le notaire Paul Frieders, actuellement en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

2) Le prix de cession a été fixé à 6.250,- EUR (six mille deux cent cinquante euros). Cette somme a été remise à la signature des présentes, la signature valant quitus.

3) Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tous frais d'enregistrement éventuels ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

4) La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

5) En cas de litige, seul le tribunal d'arrondissement siègeant en matière commerciale de Luxembourg est compétent.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2003, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03441. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031474.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

**VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.491.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

(031520.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

**VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. V TRUST GROUP (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.491.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Extrait sincère et conforme

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031523.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5753 Frisange, 34, Parc Résidentiel Lésigny.

R. C. Luxembourg B 47.250.

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Edmond Boone, retraité, demeurant à B-1780 Wemmel, Windberg 14.
- 2.- Madame Liliane Van Bruyssel, retraitée, demeurant à B-1850 Grimbergen, Wolverternstesteeuweg.
- 3.- Monsieur Frédéric Boone, directeur de société, demeurant à B-5060 Tamines, rue de la Station 11.
- 4.- Monsieur Stefan Boone, directeur de société, demeurant à B-1785 Brussegem, Driesenweg 1.

Les nommés sub 1) à 4) ici représentés en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Bruxelles, les 28 février respectivement 3 mars 2003, constituant pour mandataire spécial, Monsieur Roger Braun, employé privé, demeurant à L-5753 Frisange, Parc Résidentiel Lésigny, lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varieront par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

- 5.- Monsieur Roger Braun, employé privé, demeurant à L-5753 Frisange, Parc Résidentiel Lésigny.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Frisange, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mars 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 28 juillet 1994, modifiée la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1130 du 8 décembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 47.250.

Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés constatent au 1^{er} janvier 2002 la conversion automatique de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros.

Après conversion, le capital social a un montant de vingt quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros virgule trente-cinq cents (24.789,35 EUR), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de trois mille deux cent dix euros virgule soixante-cinq cents (3.210,65 EUR) sans création de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de vingt-huit mille euros (28.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de trois mille deux cent dix euros virgule soixante-cinq cents (3.210,65 EUR) est à la disposition de la société; preuve des paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de deux cent quatre-vingt euros (280,- EUR) par part sociale.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-huit mille euros (28.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quatre-vingt euros (280,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur Edmond Boone, retraité, demeurant à B-1780 Wemmel, Windberg 14, quarante (40) parts sociales,
- 2.- Madame Liliane Van Bruyssel, retraitée, demeurant à B-1850 Grimbergen, Wolverternstesteeuweg, vingt (20) parts sociales,
- 3.- Monsieur Frédéric Boone, directeur de société, demeurant à B-5060 Tamines, rue de la Station 11, dix-neuf (19) parts sociales,
- 4.- Monsieur Stefan Boone, directeur de société, demeurant à B-1785 Brussegem, Driesenweg 1, dix-neuf (19) parts sociales,
- 5.- Monsieur Roger Braun, employé privé, demeurant à L-5753 Frisange, Parc Résidentiel Lésigny, deux (2) parts sociales.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: R. Braun, M. Lecuit.
Enregistré à Rédange, le 3 juin 2003, vol. 402, fol. 78, case 12. – Reçu 32,10 euros.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Redange-sur-Attert, le 12 juin 2003. M. Lecuit.

(030289.3/243/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

BEST TOURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.
R. C. Luxembourg B 47.250.

Les statuts coordonnés au 30 mai 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 12 juin 2003.

M. Lecuit.

(030294.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

SUNBELT INTERNATIONAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.554.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société THEME INTERNATIONAL LIMITED avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Marcel Krier, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 14 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SUNBELT INTERNATIONAL RESOURCES S.A., ayant son social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 18 mars 1985. La société est inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 22.554.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à quarante mille dollars US (40.000,- USD), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD), entièrement libérées.

Que la société anonyme THEME INTERNATIONAL LIMITED ci-avant nommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives ainsi que des titres au porteur représentant l'intégralité du capital de la Société, à l'instant même en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Krier, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 mai 2003, vol. 466, fol. 85, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032206.3/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

**GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
H. R. Luxemburg B 20.712.

Im Jahre zweitausend drei, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING A.G., mit Sitz in L-1141 Luxemburg, 11, rue Pierre d'Apelt,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 20.712

gegründet unter der Bezeichnung BAIRENS & BURK HOLDING S.A., zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch am 22. Juli 1983, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 261 vom 7. Oktober 1983, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- gemäss Urkunde aufgenommen durch genannten Notar Gérard Lecuit am 18. September 1984, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 301 vom 6. November 1984;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch am 7. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 796 vom 26. Oktober 1999.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Georg Garcon, Jurist, wohnhaft in D-Bitburg.

Er beruft zum Schriftführer Frau Erika Garcon geborene Engel, Privatbeamtin, wohnhaft in D-Bitburg, und zum Stimmzähler Herrn Karl Heinz Engel, Kaufmann, wohnhaft in D-Hetzerath.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Präsenzliste der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- 1.- Änderung des Gesellschaftsnamens in GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT AG.
 - 2.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Echternach und genaue Festlegung der neuen Gesellschaftsadresse.
 - 3.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 1, Absätze 1 und 2 der Statuten.
 - 4.- Abänderung von Artikel 6, Absatz 2, der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten und verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratspräsidenten oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.
 - 5.- Abberufungen und Nominierungen im Verwaltungsrat sowie des Kommissars.
- Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT AG abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Echternach zu verlegen.
Die neue Anschrift lautet: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

Dritter Beschluss

Auf Grund der vorstehenden Beschlüsse beschliesst die Generalversammlung die ersten beiden Absätze von Artikel 1 abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Absätze 1 + 2. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT AG.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz von Artikel 6 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 6. Absatz 2. Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten und verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratspräsidenten oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Karl Heinz Engel, Kaufmann, wohnhaft in D- Hetzerath, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 zu ernennen.

Die Mandate von Herrn Georg Garcon, Jurist, und Frau Erika Garcon geborene Engel, Privatbeamtin, beide wohnhaft in D-Bitburg, in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 erneuert.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft MONTERO S.A., mit Sitz in Luxemburg, in ihrer Funktion als Kommissar abzuberufen und erteilt ihr volle Entlast für die Ausführung ihres Mandates.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt zum neuen Kommissar der Gesellschaft:
Herr Constant Linden, Buchhalter, wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 103, avenue de la Faïencerie.
Dessen Mandat endet bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008

Verwaltungsratssitzung

Und sofort haben die vorbenannten Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- a.- Herr Georg Garcon, vorbenannt,
- b.- Frau Erika Garcon geborenen Engel, vorbenannt,
- c.- Herr Karl Heinz Engel, vorbenannt,

sich in einer Verwaltungsratssitzung zusammengefunden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären, und haben einstimmig nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung ernennt zum Präsidenten des Verwaltungsrates Herrn Georg Garcon, vorbenannt.

Gemäss den Bestimmungen der Artikel 5 und 6 der Statuten wird die Gesellschaft rechtsgültig vertreten und verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratspräsidenten oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Garcon, E. Engel, K. Engel, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 juin 2003, vol. 354, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 16. Juni 2003.

H. Beck.

(031943.3/201/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

**GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT A.G., Société Anonyme,
(anc. GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING A.G.).**

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 20.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2003.

H. Beck.

(031944.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Ga. Bri. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.995.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateur de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes, sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

Ga. Bri. Lux S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031525.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

REIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 52.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(031439.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

AVANT-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 66.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Signature.

(031448.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

**COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. COURCELLES INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.667.

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COURCELLES INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 29 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du même notaire le 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 21 mars 2000, le 17 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 1^{er} juillet 2000 et le 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 807 du 4 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Gerty Van De Sluis-Marter, assistante juridique et administrative, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la société en COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1.2 des statuts.

2. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 14.30 heures.»

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A. et de modifier l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 14.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, G. Van De Sluis-Marter, N. Triolé, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 mai 2003, vol. 466, fol. 83, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032108.3/221/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

COURCELLES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.667.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032112.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

CLINICALLAND, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 81.735.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03749, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

P. Rochas

Administrateur

(031451.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 75.307.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société le 21 novembre 2002

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de la société datant du 20 novembre 2002, le conseil d'administration de la société a décidé de déléguer à Monsieur Karlfried Urbanski, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle à Bavarianfilmplatz 3, 82029 Grünwald (Allemagne), la gestion journalière de la société et de le nommer en qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- Monsieur Karlfried Urbanski, administrateur-délégué;
- B&F GmbH, Merger & Acquisition Services, administrateur; et
- Monsieur Louis Moser, administrateur.

Pour publication et réquisition

UMTS PROJECT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031510.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

ALBERGO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 93.556.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company formed in Luxembourg under the denomination of ALBERGO S.A. (hereinafter the «Company») by deed of the undersigned notary on the nineteenth of May 2003, which deed is presently in the course of being published.

The meeting begins at 2.15 p.m., Mr Nico Schaeffer, attorney at law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Mathis Hengel, attorney at law, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Geiben, attorney at law, with the same professional address.

The steering board as such being constituted, the Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of 2.- EUR (two euros) each, representing the total issued capital of the Company, as today subscribed, of which one quarter is paid in, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Capital increase by an amount of 15,969,000.- EUR in order to carry the Company's capital to an amount of 16,000,000.- EUR, by contribution in kind, together with the issue of a share premium of 1,857,802.63 EUR after settlement of the three quarters still to be paid of the initial capital of 31,000.- EUR which have not yet been paid up, i.e. 23,250.- EUR

2.- Lecture and approval of the auditor's report on the capital increase, the issue of a share premium and the payment of three quarters of the initial share capital as well, all by contribution in kind

3.- Amendment of certain provisions of article 5 of the Articles of Association

4.- Change of the registered office of the Company

5.- Appointment of two new directors and discharge to be granted to the directors having resigned

6.- Appointment of a new statutory auditor and discharge to be granted to the statutory auditor having resigned

7.- Miscellaneous.

After approval of the statements of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation and by separate polls, the following resolutions by unanimous votes:

First resolution

After having specially acknowledged that the quorum and majority requirements as set forth under the provisions of articles 5, second paragraph and article 13, paragraphs 13.5, 13.6 and 13.7 of the Articles of Incorporation, are met, the meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of fifteen million nine hundred and sixty-nine thousand euro (15,969,000.- EUR), in order to bring its actual amount from thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to sixteen million euros (16,000,000.- EUR), and to realize such capital increase by the issue of seven million nine hundred and eighty-four thousand five hundred (7,984,500) new ordinary shares of a par value of 2.- EUR (two euro) each, together with a total share premium of one million eight hundred and fifty-seven thousand eight hundred two euro and sixty-three cents (1,857,802.63 EUR).

With view to the same capital increase the meeting acknowledges the intervention of EUTAG OWNING COMPANY S.A., herereafter represented by Maître Nico Schaeffer and Maître Mathis Hengel, both prenamed, acting in their capacity of directors of such company,

that declares to act on its own behalf as founder shareholder and subscriber of fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) shares in the initial share capital of the Company. The meeting further acknowledges that EUTAG OWNING COMPANY S.A. is the sole and true owner of certain landmarks as well as of a building currently hosting a first class hotel, as specified hereafter together with its fixtures and fittings, located in Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling and that EUTAG OWNING COMPANY S.A. is the owner and operator of said first class hotel and certain rights thereto attached, as it is committed to certain obligations thereto related, and that the herebefore mentioned assets and liabilities have accounted as such for the financial statements of EUTAG OWNING COMPANY S.A.

It is further acknowledged by the meeting that such assets and liabilities, as hereinafter specifically described, form part of the interim balance sheet of EUTAG OWNING COMPANY S.A. as drawn up on the 8th of May 2003, being the most recent balance sheet available to this very date.

With view to the hereinafter performed contribution in kind EUTAG OWNING COMPANY S.A. hereby declares and certifies that same assets and liabilities still form a part of its equity as of today and that no part of the hereinafter described landmarks and building, neither of the thereto attached fixtures and fittings, has been assigned or encumbered since its balance sheet of the 8th of May 2003 has been drawn up. EUTAG OWNING COMPANY S.A. still certifies that

since the same 8th of May 2003 no intellectual properties or contracts rights ever acquired or entered into by EUTAG OWNING COMPANY S.A. or arising out of same hotel operations have been assigned or otherwise disposed of.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. also declares having not assigned or otherwise disposed of any other substantial or relevant part of the hotel inventory, nor of any fixtures or fittings, except for what may have reasonably entered into the ordinary course of the hotel business.

All this having been acknowledged by the appearing parties and shareholders, and with view to the herebefore resolved capital increase, EUTAG OWNING COMPANY S.A. declares to subscribe to the total amount of fifteen million nine hundred sixty-nine thousand euro (15,969,000.- EUR) by full transfer of any rights, titles and ownership, irrevocably and without any reserve, and in full settlement of the above mentioned capital increase, through a contribution to the Company of certain assets and liabilities (as set out in Schedules 1, 2 and 3 to the present deed, to be registered with the present deed and in order it shall be deposited with the present deed of the Luxembourg Register of Companies and Trade), forming the substance of the aforesaid hotel enterprise of which the book value as of May 8, 2003, amounts to seventeen million eight hundred fifty thousand fifty two euro and sixty three cents (17,850,052.63 EUR), namely the following assets together with the thereto attached business and operations:

1a) 857/1000 of a tower building currently used for the purposes of a hotel business, located on the hereinafter mentioned landmark nr. 821/2696, which building has been evaluated in the accounts underlying the present contribution in kind at fourteen million seven hundred ninety-one thousand six hundred ten euro and sixteen cents (14,791,610.16 EUR) as well as 857/1000 of the landmark registered under cadastral nr. 821/2696 of the City of Luxembourg, former municipality of Eich, Section EB of Dommeldange, and located at Dommeldange 10-12, rue Jean Engling, with a superficies of 75 a 74 ca, on which the above mentioned building as been erected and which is holding co-ownership held in co-ownership by EUTAG OWNING COMPANY S.A. and the Luxembourg partnership (société en commandite simple) EUROPA TURM AG & CO TOWER SUITES KG (for 143/1000), and

The parts of the building belonging to EUTAG OWNING COMPANY S.A. have been individualised on a list which will be annexed to the present deed.

b) 857/1000 of the landmarks, specified place and path, located at Dommeldange (Parc de l'Europe), cadastral nr. 841/2898 (capacity of 1ha 47 a); cadastral nr. 841/2900 (superficy of 1 ha 12 a 08 ca); cadastral nr. 841/2899 (superficy of 9a), held in co-ownership by EUTAG OWNING COMPANY S.A. and EUROPA TURM & CO TOWER SUITES KG (for 143/1000), and

c) landmark, specified place, located at Dommeldange (Parc de l'Europe), cadastral nr. 841/2897 (superficy of 26 a 10 ca) owned by EUTAG OWNING COMPANY S.A.,

all of the herebefore mentioned landmarks having been evaluated in total in the accounts underlying the present contribution in kind at two million one hundred thousand thirty-two euro and seventy-two cents (2,100,032.72 EUR).

Origin of Ownership

These above mentioned parts of building and landmarks belong to EUTAG OWNING COMPANY S.A. by virtue of a splitting deed of the undersigned notary dated October 30, 1990 and have been more precisely defined in a deed of the same notary dated December 28, 1993, transcribed at the Bureau des Hypothèques Luxembourg I, on February 17, 1994, Volume 1369, Number 119.

2) certain contracts attached to the hotel business and property, and among others certain insurance policies, as well as certain maintenance contracts, certain suppliers' agreements, any employment contracts, and the management agreement for the hotel enterprise, entered into by EUTAG OWNING COMPANY S.A., together with any renting agreements and lease and sublease agreements entered into by EUTAG OWNING COMPANY S.A. as well, together with any rights, title, obligations and liabilities of EUTAG OWNING COMPANY S.A. under the co-ownership regulations related to the herebefore described real estates, the Company undertaking to proceed towards all legally or contractually necessary notifications, which the meeting accepts, it being expressly specified that a complete list of any contracts and agreements contributed by EUTAG OWNING COMPANY S.A. to the Company shall be attached to the present deed as Schedule 2, to be registered with the present deed, and in order that it shall be deposited with the present deed at the Luxembourg Register of Companies and Trade, and under the assumption that any transfer of liabilities or commitments thereunder may require approval of the different co-contractors under same contracts or agreements,

3) any and all business licenses and concessions related to the hotel business and the herebefore mentioned real estate, for as far as they are legally transferable,

4) the complete set of any fixtures, fittings and equipment, of any kind whatsoever, related to the herebefore described real estates and hotel enterprise, having been evaluated in total in the accounts underlying the present contribution in kind at eight hundred ninety-four thousand five hundred ninety euro and forty-eight cents (894,590.48 EUR), as detailed in Schedule 1

5) intangible assets belonging to the above mentioned hotel building (Ausschankgenehmigung), having been evaluated in total in the accounts underlying the present contribution in kind at six hundred twenty-nine euro and four cents (629.04 EUR), as detailed in Schedule 1

6) any inventory belonging to the above mentioned hotel enterprise, having been evaluated in total in the accounts underlying the present contribution in kind at one hundred nineteen thousand seven hundred and twenty-seven euro and thirty-eight cents (119,727.38 EUR), as detailed in Schedule 1

7) any trade receivables belonging to the above mentioned hotel enterprise, having been evaluated in total in the accounts underlying the present contribution in kind at three hundred ninety-eight thousand three hundred and four euro and eighty-four cents (398,304.84 EUR), as detailed in Schedule 1

8) any other receivables belonging to the above mentioned hotel enterprise, having been evaluated in total in the accounts underlying the present contribution in kind at forty-seven thousand nine hundred ninety-six euro and thirty-one cents (47,996.31 EUR), as detailed in Schedule 1

9) cash at bank and on hand belonging to the above mentioned hotel enterprise, and credited on bank account nr. IBAN LU 80 0019 1100 3015 8000, account nr. LU 80 0019 1555 4866 6000, account nr. LU 57 0019 1021 6013 5000, account nr. LU 71 0019 1321 5535 9000, account nr. LU 72 0019 1100 0170 3000, all held with BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, account nr. LU 47 1111 0829 0062 0000 being a postal cheque account, and account nr. LU 72 0023 1453 6670 0000 held with DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, the total having been evaluated in the accounts underlying the present contribution in kind at one million nine hundred fifty thousand one euro and three cents (1,950,001.03 EUR), as detailed in Schedule 1

10) the amount of prepayments performed by EUTAG OWNING COMPANY S.A. in connection with operating the herebefore mentioned hotel enterprise in the amount of one hundred twenty-five thousand four hundred fifty-five euro and thirty cents (125,455.30 EUR), evaluated at the same total value in the accounts underlying the present contribution in kind, as detailed in Schedule 1.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. declares that the herebefore mentioned contribution in kind includes the following debts, commitments and liabilities, as detailed in Schedule 1 to the present deed, to be registered with the present deed, and in order that it shall be deposited with the present deed at the Luxembourg Register of Companies and Trade, which are hereby transferred to the Company, which is expressly acknowledged and accepted by the meeting:

11) a provision for various risks and charges in the amount of one million thirty-six thousand sixty-six euro and fifty cents (1,036,066.50 EUR), evaluated at the same total value in the accounts underlying the present contribution in kind, as detailed in Schedule 1

12) total trade payables as detailed in Schedule 1, in the amount of three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifty-five euro and thirty-six cents (338,955.36 EUR), evaluated at the same total value in the accounts underlying the present contribution in kind,

13) total other liabilities and accruals in the amount of one million one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro and thirty-eight cents (1,131,777.38 EUR), evaluated at the same total value in the accounts underlying the present contribution in kind, as detailed in Schedule 1

14) a total amount of deferred income in the amount of seventy one thousand four hundred ninety-five euro and thirty-nine cents (71,495.39 EUR), evaluated at the same total value in the accounts underlying the present contribution in kind, as detailed in Schedule 1

EUTAG OWNING COMPANY S.A. declares that the herebefore mentioned assets, rights, obligations and liabilities contributed in kind shall also be in full settlement of the share premium herebefore fixed at one million eight hundred fifty-seven thousand eight hundred two euro and sixty-three cents (1,857,802.63 EUR), which the meeting hereby resolves to create in connection with the issue in consideration for the shares to be issued for same contribution in kind, and which share premium shall be final, in a sense that any possible further adjustment shall not create any further right nor and further obligation to EUTAG OWNING COMPANY S.A., which is expressly acknowledged and accepted by the meeting.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. further declares that the herebefore mentioned assets, rights, obligations and liabilities contributed in kind shall further be in full settlement of the three quarters of the fifteen thousand five hundred (15,500) shares created and issued the day the Company has been formed and that have not yet been paid up, which is expressly acknowledged and accepted by the meeting.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. also declares, and the meeting expressly acknowledges it, approves and accepts, that the herebefore listed assets, rights, obligations and liabilities are contributed in kind to the Company for accounting reasons with effect to the date of June 1, 2003, at 00.00 o' clock in the morning CET. Having acknowledged this, the meeting resolves that the herebefore resolved capital increase shall only come into effect on June 1, 2003, at 00.00 o' clock in the morning CET, and that the herebefore 7,984,500 newly created shares shall only be issued beginning June 1, 2003.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. finally declares, and the meeting expressly acknowledges it, approves and accepts, that the herebefore listed assets, rights, obligations and liabilities, are contributed to the same effect in their present state, which the meeting expressly declares to have good knowledge of.

The meeting takes notice and acknowledges that any shareholder of the Company other than the herebefore intervening EUTAG OWNING COMPANY S.A. fully and irrevocably waived his preemptive subscription rights as set forth by the Articles of Association and corporate law, and that EUTAG OWNING COMPANY S.A. shall henceforth be permitted to entirely subscribe the herebefore mentioned capital increase.

Second resolution

The appearing parties are further referring to an auditor's report concerning the hereabove mentioned contribution in kind, drawn up by the Luxembourg joint stock company SRE REVISION S.A., SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., chartered auditor (réviseur d'entreprises) in the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, represented by Mr Yves Wallers, and who has drawn the following conclusions:

«En exécution de notre mandat, nous sommes d'avis que:

- les actifs et passifs de la société à apporter sont décrits de façon claire et précise en conformité avec la section XIII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales;
- les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances;
- sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des apports autre qu'en numéraire destinés à être apportés en contrepartie de l'émission de 7.984.500 actions d'une valeur nominale de € 2,- chacune soit un total de € 15.969.000,- et de l'affectation à une réserve spéciale pour

prime d'émission pour un montant de € 1.857.802,63 ainsi qu'au paiement des trois quarts non encore libérés du capital initial de € 31.000,- i.e. € 23.250,- de la société ALBERGO S.A.»

Same auditor's report shall remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

Relying on the First resolution and Second resolution herebefore, the meeting further resolves that article 5, first sentence, of the articles of association shall be amended, as is hereby amended, with effect beginning on the 1st of June 2003, at 00.00 o' clock in the morning CET, in order to state:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at 16,000,000 EUR, (sixteen million euro), represented by eight million (8,000,000) shares of a par value of 2.- EUR (two euro) each.»

The meeting further resolves that any other provisions of the articles of association shall not be effected by the foregoing resolutions and that they shall henceforth remain unchanged.

Fourth resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company with immediate effect to L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

Fifth resolution

The meeting acknowledges the resignations presented to the Company by the directors Mr Mathis Hengel and Mr Claude Geiben, and resolves to grant full and unrestricted discharge to both same directors for the execution of their mandate from the date of formation of the Company until this day and the very moment of this meeting.

The meeting resolves to appoint as new directors, in order that their mandate shall expire together with the mandate of the other directors appointed at the date of formation of the Company:

Mr Theodor Kreutzer, hotel executive, born in Valkenburg (Germany) on June 14, 1944 and residing at Hilton Barcelona, Avda Diagonal 589/591, 08014 Barcelona, Spain,

Mr Brian Wilson, company director, born in Falkirk (United Kindgom) on 30 June 1962 and residing at Tudor Cottage, 70 High Street, Eaton Bray, Bedfordshire LU6 2DP, England, United Kingdom.

Sixth resolution

The meeting acknowledges the resignation presented to the Company by the statutory auditor Mrs Danièle Martin, and resolves to grant full and unrestricted discharge to same statutory auditor for the execution of its mandate from the date of formation of the Company until this day and the very moment of this meeting.

The meeting resolves to appoint as new statutory auditor, in order that its mandate shall expire at the date the mandate of the statutory auditor having resigned would have come to an end:

The Luxembourg joint stock company (société anonyme) ERNST & YOUNG S.A., with registered office in L-5365 Münsbach (Parc d'activités Syrdall 7).

Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 8.3 of the Articles of Association with immediate effect in order that it shall read as follows:

«**Art. 8.3.** The Board of Directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax, another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone, to be confirmed at a later stage.»

The meeting resolves to amend with immediate effect article 8.4 of the Articles of Association in order that it shall read as follows:

«**Art. 8.4.** Decisions of the Board of Directors shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.»

The meeting resolves to amend with immediate effect article 11.1 of the articles of association with immediate effect in order that it shall read as follows:

«**Art. 11.1.** Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the delegate of the Board of Directors acting within the limits of his powers. In its dealings with the public and administrative bodies, one director, whose signature legally commits the Company, validly represents the Company.»

Request

The appearing parties, refer to the provisions of article 4-1 of the Law of December 29, 1971, on the contribution of capital to civil and commercial companies, as amended. Same appearing parties state that the conditions of same legal provisions on the exemption from capital contribution tax (droit d'apport) have been fulfilled and that any material and immaterial assets herebefore contributed to the Company form an enterprise and belong to same enterprise under same legal provisions. Hence the appearing parties formally claim for the benefit of the exemption from capital contribution tax on the herebefore mentioned contribution in kind, together with the shares that will be issued, the share premium that will be created in consideration of same contribution in kind in the Company's capital, and the payment of the three quarters of the Company's initial share capital.

Statement

The notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Estimation of costs

The amount of the costs, expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight thousand (8,000.-) euro.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three four p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société constituée à Luxembourg sous la dénomination de ALBERGO S.A. (ci-après «la Société») par un acte du notaire instrumentant du 19 mai 2003, qui est actuellement en cours de publication.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mathis Hengel, avocat à la Cour, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec la même adresse professionnelle.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, représentant le capital total émis de la Société, comme actuellement souscrit, et dont un quart est libéré, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à hauteur de 15.969.000,- EUR pour le porter à 16.000.000,- EUR, par apport en nature, ensemble avec la création d'une prime d'émission de 1.857.802,63 EUR et le paiement des trois quarts non encore libérés du capital initial de 31.000,-, i.e. 23.250,- EUR

2.- Lecture et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur l'augmentation de capital, la création d'une prime d'émission ainsi que le paiement des trois quarts du capital initial, le tout par apport en nature

3.- Modification de certaines dispositions de l'article 5 des statuts sociaux

4.- Changement du siège social de la Société

5.- Nomination de deux nouveaux administrateurs et décharge aux administrateurs qui ont démissionné

6.- Nomination d'un nouveau commissaire et décharge au commissaire qui a démissionné

7.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir tout spécialement pris acte que les conditions de quorum et de majorité telles qu'exposées sous les dispositions des articles 5, deuxième alinéa, et article 13, paragraphes 13.5, 13.6 et 13.7 des statuts de la société sont remplies, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à hauteur d'un montant de quinze millions neuf cent soixante-neuf mille euros (15.969.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à seize millions d'euros (16.000.000,- EUR), et que cette même augmentation de capital sera rémunérée par l'émission de sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (7.984.500) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale d'un million huit cent cinquante-sept mille huit cent deux euros et soixante-trois cents (1.857.802,63 EUR).

Considérant cette même augmentation de capital l'assemblée prend acte que EUTAG OWNING COMPANY S.A.

ici représentée par Maître Nico Schaeffer et Maître Mathis Hengel, préqualifiés,

agissant en leur qualité d'administrateur de ladite société,

intervient en déclarant qu'elle agit pour son compte et en sa qualité d'actionnaire-fondateur et de souscripteur à quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions dans le capital initial de la Société. L'assemblée prend par ailleurs acte que EUTAG OWNING COMPANY S.A. est le seul et véritable propriétaire de certaines parcelles de terrain, de même

que d'un immeuble hébergeant actuellement un hôtel de première classe, comme spécifié ci-après, ensemble avec les parties y attachées et accessoires, localisé à Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling et l'assemblée prend de même acte que EUTAG OWNING COMPANY S.A. est le propriétaire et exploitant d'un hôtel de première classe et de tous droits y attachés, de même qu'elle se trouve soumise à certaines obligations en rapport avec ce dernier, et que les actifs et obligations spécifiés ci-avant sont comptabilisés dans les comptes sociaux de EUTAG OWNING COMPANY S.A.

Il est par ailleurs pris acte par l'assemblée que les actifs et obligations, comme plus amplement spécifiés ci-après, forment partie d'un bilan intérimaire de EUTAG OWNING COMPANY S.A. établi au 8 mai 2003, étant le bilan le plus récent disponible.

Eu égard à l'apport en nature ci-après effectué, EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare et certifie que les mêmes actifs et obligations forment toujours partie intégrante de ses avoirs à la date d'aujourd'hui et qu'aucune partie des parcelles de terrain et immeuble ci-après décrits, respectivement les éléments y attachés et accessoires, n'ont été cédés ou grevés depuis que le bilan du 8 mai 2003 a été établi. EUTAG OWNING COMPANY S.A. certifie encore que depuis le même 8 mai 2003 aucun droit intellectuel ou droit contractuel, tel qu'acquis ou contracté par EUTAG OWNING COMPANY S.A., ou résultant des mêmes opérations hôtelières, n'a été cédé ni autrement fait l'objet d'actes de disposition.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare également n'avoir disposé d'aucune partie substantielle ou significative des inventaires de l'hôtel, ni d'aucune partie y attachée ou accessoire, excepté pour ce qui entre dans le cours normal de la gérance de l'exploitation de l'hôtel.

Après avoir pris acte de tout ce qui précède par les parties comparantes et les actionnaires, et en se référant à l'augmentation de capital ci-avant décidée, EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare souscrire au montant total de quinze millions neuf cent soixante-neuf mille euros (15.969.000,- EUR) par le transfert de tous droits, titres et droits de possession, de façon irrévocable et sans réserve, et en paiement intégral de la prédite augmentation de capital, par apport de certains actifs et obligations (comme décrits dans les Annexes 1, 2 et 3 au présent acte, qui seront enregistrées avec le présent acte et déposées avec lui au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), formant la substance même de la prédite exploitation hôtelière dont la valeur comptable est au 8 mai 2003 de dix-sept millions huit cent cinquante mille cinquante-deux euros et soixante-trois cents (17.850.052,63 EUR), c'est-à-dire plus particulièrement les avoirs suivants, ensemble avec le négoce et les activités y attachés:

1a) 857/1000es des parties d'une tour construite actuellement utilisée pour les besoins d'un hôtel, situé sur la parcelle de terrain ci-après nommée au numéro 821/2696, laquelle construction a été évaluée dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à quatorze millions sept cent quatre-vingt-onze mille six cent dix euros seize cents (14.791.610,16 EUR) ainsi que 857/1000es d'une parcelle de terrain inscrite sous le numéro cadastral 821/2696 de la Ville de Luxembourg, ancienne commune d'Eich, section EB de Dommeldange, située à Dommeldange, 10-12, rue Jean Engling, d'une contenance de 75 ares 74 centiares, sur laquelle l'immeuble ci-dessus mentionné a été construit et qui est détenue en copropriété par EUTAG OWNING COMPANY S.A. et la société en commandite simple de droit luxembourgeois EUROPA TURM AG & CO TOWER SUITES KG (QP de millièmes 143),

Les parts d'immeubles appartenant à EUTAG OWNING COMPANY S.A. sont spécifiées sur une liste qui restera annexée au présent acte.

b) 857/1000es des parcelles de terrain, dénommées place et chemin, situés à Dommeldange (Parc de l'Europe), numéro cadastral 841/2898 (contenance de 1ha 47 a); numéro cadastral 841/2900 (contenance 1 ha 12 a 08 ca); numéro cadastral 841/2899 (contenance 9 a), détenues en copropriété par EUTAG OWNING COMPANY S.A. et EUROPA TURM AG & CO TOWER SUITES KG (QP de millièmes 143),

c) la parcelle de terrain, dénommée place, située à Dommeldange (Parc de l'Europe), numéro cadastral 841/2897 (contenance de 26 a 10 ca) détenue par EUTAG OWNING COMPANY S.A.,

toutes les parcelles de terrain ci-avant mentionnées étant évaluées dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à deux millions cent mille trente-deux euros et soixante-douze cents (2.100.032,72 EUR).

Titre de propriétés

Les parts d'immeubles ainsi que les parcelles de terrains appartiennent à EUTAG OWNING COMPANY S.A. pour lui avoir été attribuées en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 30 octobre 1990 et ont été plus précisément définies dans acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1993, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 17 février 1994, Volume 1369, numéro 119.

2) certains contrats rattachés à l'entreprise de l'hôtel et ses propriétés, et notamment certaines polices d'assurances, de même que certains contrats de maintenance, certains contrats de fourniture, tous les contrats d'emploi, ainsi que le contrat de gestion pour l'entreprise d'hôtel, tels que souscrits par EUTAG OWNING COMPANY S.A., ensemble avec tous les contrats de location et les contrats de bail et de sous-bail souscrits par EUTAG OWNING COMPANY S.A., de même que les droits et prétentions, obligations et devoirs de EUTAG OWNING COMPANY S.A. sous les règlements de copropriété en relation avec les immeubles ci-avant spécifiés, la Société s'engageant à procéder à toutes notifications légalement et conventionnellement nécessaires, ce que l'assemblée approuve, étant expressément entendu qu'une liste complète de tous les contrats et conventions apportés par EUTAG OWNING COMPANY S.A. à la Société restera annexée au présent acte comme Annexe 2, et soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, de façon à ce qu'elle soit déposée ensemble avec le présent acte auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et sous la prémisses que tout transfert d'obligations ou engagements peut être conditionné par l'accord des différents cocontractants en vertu des mêmes contrats ou conventions,

3) toutes les licences et concessions, sans exception en relation avec l'entreprise d'hôtel et les immeubles ci-avant mentionnés, dans la mesure où ces dernières peuvent être légalement transférées,

4) l'ensemble complet de tous les éléments attachés, accessoires et équipements, de quelque nature qu'ils soient, en relation avec les immeubles ci-avant décrits et l'entreprise de l'hôtel, qui a été évalué dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à huit cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (894.590,48 EUR), comme détaillé dans l'Annexe 1,

5) tous actifs immatériels qui font partie de l'immeuble hôtelier (Ausschankgenehmigung), qui ont été évalués dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à six cent vingt-neuf euros et quatre cents (629,04 EUR), comme détaillé dans l'Annexe 1,

6) tous inventaires appartenant à la prédite entreprise hôtelière, qui ont été évalués dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à cent dix-neuf mille sept cent vingt-sept euros et trente-huit cents (119.727,38 EUR), comme détaillé dans l'Annexe 1,

7) toutes créances de négoce appartenant à la prédite entreprise hôtelière, qui ont été évalués dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à trois cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (398.304,84 EUR), comme détaillé dans l'Annexe 1,

8) toutes autres créances appartenant à la prédite entreprise hôtelière, qui ont été évalués dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et trente et un cents (47.996,31 EUR), comme détaillé dans l'Annexe 1,

9) les espèces en banque et en caisse appartenant à la prédite entreprise hôtelière, et qui sont créditées sur le compte bancaire n° IBAN LU 80 0019 1100 3015 8000, compte n° LU 80 0019 1555 4866 6000, compte n° LU 57 0019 1021 6013 5000, compte n° LU 71 0019 1321 5535 9000, compte n° LU 72 0019 1100 0170 3000, tous ouverts chez BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, compte n° LU 47 1111 0829 0062 0000 étant un compte chèques postaux, et le compte n° LU 72 0023 1453 6670 0000 ouvert chez DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, la valeur d'ensemble et totale des montants inscrits en crédit sur cesdits comptes étant fixée dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature à un million neuf cent cinquante mille et un euro et trois cents (1.950.001,03 EUR), comme détaillé dans l'Annexe 1.

10) le montant des préparations exécutés par EUTAG OWNING COMPANY S.A. en relation avec la gestion de l'exploitation hôtelière ci-avant mentionnée, pour un montant de cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante-cinq euros et trente cents (125.455,30 EUR), dont la valeur a été évaluée au même montant dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature, comme détaillé dans l'Annexe 1.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare que l'apport en nature ci-avant mentionné inclut les dettes, engagements et promesses suivants, comme décrits à l'Annexe 1 au présent acte, qui sera enregistrée ensemble avec lui, de façon à ce qu'elle soit déposée avec le présent acte au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, qui sont par la présente transférés à la Société, ce dont l'assemblée prend expressément acte:

11) une provision pour risques et charges d'un montant d'un million trente-six mille soixante-six euros et cinquante cents (1.036.066,50 EUR), dont la valeur a été évaluée au même montant dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature, comme détaillé dans l'Annexe 1,

12) des dettes de négoce, comme décrites dans l'Annexe 1 au présent acte, qui sera enregistrée ensemble avec lui, d'un montant de trois cent trente-huit mille neuf cent cinquante-cinq euros et trente-six cents (338.955,36 EUR), dont la valeur a été évaluée au même montant dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature,

13) d'autres dettes et arriérés pour un montant d'un million cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros et trente-huit cents (1.131.777,38 EUR), dont la valeur a été évaluée au même montant dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature, comme détaillé dans l'Annexe 1,

14) un montant total de revenus différés de soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et trente-neuf cents (71.495,39 EUR), dont la valeur a été évaluée au même montant dans les comptes sous-jacents au présent apport en nature, comme détaillé dans l'Annexe 1.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare que les avoirs, droits, obligations et engagements apportés en nature comme ci-avant mentionnés seront également affectés en paiement de la prime d'émission ci-avant fixée d'un million huit cent cinquante-sept mille huit cent deux euros et soixante-trois cents (1.857.802,63 EUR), que l'assemblée décide de constituer en relation avec la rémunération des actions émises en contrepartie du même apport en nature, laquelle prime d'émission sera définitive, en ce sens qu'aucun ajustement futur ne créera de droits respectivement d'obligations pour EUTAG OWNING COMPANY S.A., ce dont il est expressément pris acte par l'assemblée qui l'approuve,

EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare par ailleurs que les actifs, droits, dettes et engagements ci-avant mentionnés et apportés en nature seront par ailleurs affectés en paiement des trois quarts non libérés des quinze mille cinq cents (15.500) actions créées et émises le jour où la Société a été constituée, et qui n'ont pas encore été payés, ce dont il est expressément pris acte par l'assemblée qui l'approuve,

EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare également, ce dont l'assemblée prend expressément acte, ce qu'elle approuve et accepte, que les actifs, droits, obligations et engagements ci-avant listés, sont apportés à la Société pour des raisons comptables avec effet au 1^{er} juin 2003 à 00.00 heures CET.

De l'assemblée ayant été pris acte par de ceci, cette dernière décide que l'augmentation de capital ci-avant décidée ne deviendra effective que le 1^{er} juin 2003 à 00.00 heures CET du matin, et que les 7.984.500 actions nouvellement créées ne seront émises qu'à partir du 1^{er} juin 2003.

EUTAG OWNING COMPANY S.A. déclare finalement, ce dont l'assemblée prend expressément acte, ce qu'elle approuve et accepte, que les actifs, droits, obligations et engagements sont aux mêmes fins apportés dans leur état actuel dont l'assemblée déclare expressément avoir connaissance.

L'assemblée prend acte et approuve que tout autre actionnaire de la Société que la société EUTAG OWNING COMPANY S.A. ci-avant intervenante a renoncé purement et simplement et de façon irrévocable à son droit de souscription

préférentiel, comme prévu dans les statuts et la loi sur les sociétés, et que EUTAG OWNING COMPANY S.A. soit par conséquent autorisée à souscrire à l'entière de l'augmentation de capital ci-avant mentionnée.

Deuxième résolution

Les comparants se réfèrent en outre à un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société anonyme de droit luxembourgeois SRE REVISION S.A., SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., réviseur d'entreprise agréé au Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, représentée par M. Yves Walers, concernant l'apport en nature ci-avant mentionné, et qui a tiré les conclusions suivantes:

«En exécution de notre mandat, nous sommes d'avis que:

- les actifs et passifs de la société à apporter sont décrits de façon claire et précise en conformité avec la section XIII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales;
- les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances;

sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des apports autre qu'en numéraire destinés à être apportés en contrepartie de l'émission de 7.984.500 actions d'une valeur nominale de € 2,- chacune soit un total de € 15.969.000,- et de l'affectation à une réserve spéciale pour prime d'émission pour un montant de € 1.857.802,63 ainsi qu'au paiement des trois quarts non encore libérés du capital initial de € 31.000,- i.e. € 23.250,- de la société ALBERGO S.A.»

Le même rapport de réviseur restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

En se référant à la Première résolution et à la Deuxième résolution ci-avant, l'assemblée décide par ailleurs que les dispositions de l'article 5, première phrase, des statuts, seront modifiées, comme elles sont par la présente modifiées, avec effet au 1^{er} juin 2003, à 00.00 heures du matin CET, afin qu'elles se lisent comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 16.000.000,- EUR (seize millions d'euros) représenté par huit millions (8.000.000) d'actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.»

L'assemblée décide par ailleurs qu'aucune des autres dispositions des statuts ne sera affectée par les résolutions qui précèdent et qu'elles resteront par conséquent inchangées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean-Engling.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions présentées à la Société par les administrateurs M. Mathis Hengel et M. Claude Geiben, et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et jusqu'à ce moment précis.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, de façon que leur mandat se termine avec celui des autres administrateurs nommés à la date de la constitution de la Société:

M. Theodor Kreutzer, administrateur d'hôtel, né à Valkenburg (Allemagne), le 14 juin 1944, et résidant au Hilton Barcelona, Avda Diagonal 589/591, 08014 Barcelona, Espagne,

M. Brian Wilson, directeur de société, né à Falkirk (Grande-Bretagne) le 30 juin 1962, résidant à Tudor Cottage, 70 High Street, Eaton Bray, Bedfordshire LU6 2DP, England, Grande-Bretagne.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission présentée à la Société par le commissaire Mme Danièle Martin, et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et jusqu'à ce moment précis.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, de façon que son mandat se termine le jour où se serait terminé le mandat du commissaire démissionnaire:

la société anonyme de droit luxembourgeois ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Münsbach (Parc d'activités Syrdall 7).

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8.3 des statuts de la Société avec effet immédiat de façon qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 8.3.** Le Conseil d'Administration peut uniquement délibérer valablement et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur peut agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut aussi désigner un autre administrateur par téléphone pour le représenter, sous condition de le confirmer par après.»

L'assemblée décide de modifier l'article 8.4 des statuts de la Société avec effet immédiat de façon qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 8.4.** Des décisions prises par le Conseil d'Administration exigent la majorité des votes. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.»

L'assemblée décide de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société avec effet immédiat de façon qu'il ait la teneur suivante:

«**Art. 11.1.** Vis-à-vis de parties tierces, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature unique du délégué du Conseil d'Administration endéans les limites de ses pouvoirs. Vis-à-vis des entités publiques ou administratives, la Société est valablement engagée par la signature d'un seul administrateur.»

Requête

Les comparants se réfèrent aux dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 sur les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, telle que modifiée. Les mêmes comparants déclarent que les conditions de ces mêmes dispositions sur l'exemption du droit d'apport sont remplies et que tous les actifs matériels et immatériels ci-avant apportés à la Société forment une entreprise et appartiennent à la même entreprise sous les mêmes dispositions légales. Par conséquent les comparants demandent formellement le bénéfice de l'exemption du droit d'apport sur l'apport en nature ci-avant mentionné, ensemble avec les actions qui seront émises, la prime d'émission qui sera constituée en rémunération de cet apport en nature au capital de la Société, ainsi que le paiement des trois quarts non libérés du capital initial de la Société.

Déclaration

Le notaire déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles se trouvent remplies.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, émoluments et débours, sous quelque forme que ce soit, à être supportés par la Société en relation avec le présent acte s'élève à environ huit mille (8.000,-) euros

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Hengel, C. Geiben, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 6CB, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(032245.3/230/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ALBERGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 93.556.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 651 du 28 mai 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire A. Schwachtgen

Signature

(032248.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

PARKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 43.191.

Par lettre du 4 avril 2003 l'administrateur M. Massidda, résident à Cagliari (Italie), donne sa démission au conseil d'administration.

Cette démission prend effet au 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031470.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.951.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 5 juin 2003

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Franck Van Zanten, directeur, demeurant Vinken Vade, 5A, NL-3645 An Vinkeveen (Pays-Bas), de son mandat de gérant de la Société, intervenue avec effet au 1^{er} novembre 2001.

Prenant acte de la perte de plus de 50% respectivement 75% du capital social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire se tiendra devant notaire à cet effet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031454.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

BUNZL LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.951.

Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à la fin de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031452.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(031457.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

PIERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 70.171.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 11 juin 2003 à 9.00 heures à Luxembourg*

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de FIDUPARTNER AG de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2004.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031498.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 45.366.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Mariette Wenkin de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement de Madame Mariette Wenkin, la société IRO S.A. ayant son siège social au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

7^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH «SRE» S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

8^{ème} résolution

L'Assemblée renouvelle pour une période de six années le mandat de l'administrateur, administrateur-délégué sortant. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031495.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.950.

Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Annuelle tenue le 5 juin 2003

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Franck Van Zanten, directeur, demeurant Vinken Vade, 5A, NL-3645 An Vinkeveen (Pays-Bas), de son mandat de gérant de la Société, intervenue avec effet au 1^{er} novembre 2001.

Prenant acte de la perte de plus de 50% respectivement 75% du capital social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire se tiendra devant notaire à cet effet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031461.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

BUNZL LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.950.

Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à la fin de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031459.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

STS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 83.612.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue extraordinairement le 1^{er} juin 2003 à 10.00 heures à Luxembourg*

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Didier Crétier, Madame Dominique Crétier et Monsieur Yohan Crétier de son poste d'administrateurs de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale accepte également la démission de Monsieur Didier Crétier de son poste d'administrateur-délégué de la société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Raymond Fournet, gérant de sociétés, demeurant à Malvies, F-12330 Marcillac.
2. Monsieur Pedro Gomez Acosta, sans profession, demeurant rue Landottes, F-33620 Cezac.
3. Monsieur Serge Dumez, administrateur de sociétés, demeurant à 115, Résidence Hélioivillage, F-34300 Agde.
4. Monsieur Serge Dumez est également nommé au poste d'administrateur-délégué de la société.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur devant prendre fin à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031485.3/643/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

ALESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05208, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(031856.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

ALESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.824.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2003

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Eric Leclerc, Luxembourg, Jos Hemmer, Luxembourg, Philippe Gilain, Luxembourg, et Madame Martine Kapp, Luxembourg;
- renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, Luxembourg.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031859.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

NATURELLEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.507.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 18 juin 2003, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme NATURELLEMENT S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Bertrange, le 19 juin 2003.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 18 juin 2003, que la société FINANCES & TECHNOLOGIES S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme NATURELLEMENT S.A.

Bertrange, le 19 juin 2003.

FINANCES & TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 18 juin 2003, que la société ATLANTICA HOLDING S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme NATURELLEMENT S.A.

Bertrange, le 18 juin 2003.

ATLANTICA HOLDING S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 18 juin 2003, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme NATURELLEMENT S.A.

Bertrange, le 18 juin 2003.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031749.2/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

K BRIDGE, Association d'Épargne-Pension.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration («le conseil») de K BRIDGE («l'association») prises le 17 septembre 2002

1. Changement de siège social de l'Association

Il est décidé de ratifier le changement de siège social de l'Association, qui sera localisé au 23, avenue de la Porte, L-2227 Luxembourg.

2. Nomination du Président et du Secrétaire du Conseil

Il est décidé de nommer M. Bjarni Markusson Président du Conseil

Il est décidé de nommer M. Daniel Canova Secrétaire du Conseil. Le Secrétaire sera autorisé à assister aux réunions du Conseil et rédiger les procès-verbaux.

3. Nomination d'un délégué à la gestion journalière

Il est décidé de nommer M. Daniel Canova délégué à la gestion journalière («délégué») de l'Association en accord avec l'article 17 des statuts de l'Association.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031623.3/1176/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

PARTNER INVESTMENT FUND CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(031465.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

MDB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.000.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2003 tenue au siège social de la société à 11.00 heures

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. Philippe Havaux, qui désigne comme secrétaire Mme Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Declercq.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Luxemburger Wort.

Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il en résulte d'une liste de présence, un actionnaire propriétaire de ... actions valablement représenté. Il déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour et peut dès lors délibérer de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.

3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

4. Election des administrateurs de la société

5. Renouvellement du mandat de la société DELOITTE & TOUCHE S.A. jusqu'à l'issue de l'AGO de 2004.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approbation du rapport de gestion et approbation du rapport du réviseur d'entreprises

2. Les comptes annuels sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde déficitaire de la manière suivante:

- report à nouveau de la perte de 798.066,30 EUR

3. Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises

4. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 1 an:

Monsieur René Havaux

Monsieur Marc Declercq

Monsieur Philippe Havaux

4. L'assemblée approuve la décision du conseil de renouveler le mandat de la société DELOITTE & TOUCHE S.A. jusqu'à l'issue de l'AGO de 2004.

5. L'assemblée approuve les décisions prises par le conseil d'administration relatives aux changements intervenus dans la SICAV.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

P. Havaux / M. Declercq / A. Willem

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02402. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031573.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.777.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue le 10 avril 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 novembre 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2001;

- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

* la réserve légale: 19.455,58 EUR

* le report à nouveau du profit: 369.656,15 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 30 novembre 2001.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

T. van Dijk

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031806.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

KARLSSON & CO, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 60.794.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05227, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(031864.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

KARLSSON & CO, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 60.794.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale a procédé à la réélection des administrateurs suivants:

- Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg, président - signature A;
- Madame Martine Kapp, Luxembourg - signature B;
- Monsieur Philippe Gilain, Luxembourg - signature B.

Madame Diane Wunsch n'a pas été réélue dans sa fonction d'administrateur.

L'assemblée a procédé à la nomination de Madame Diane Wunsch, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de CHECK CORP.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031865.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

PEMOLI, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 60.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(031867.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

PEMOLI, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 60.798.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale a procédé à la réélection des administrateurs suivants:

- Madame Martine Kapp, Luxembourg - signature A;
- Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg, président - signature B;
- Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg - signature B.

Madame Diane Wunsch n'a pas été réélue dans sa fonction d'administrateur.

L'assemblée a procédé à la nomination de Madame Diane Wunsch, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de CHECK CORP.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031869.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

EUKAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.392.

Par lettre du 4 avril 2003 l'administration M. Massidda, résident à Cagliari (Italie), donne sa démission au conseil d'administration.

Cette démission prend effet le 4 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031472.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

AVANTAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 50.849.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002

Siège social

L'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer le siège social de la société AVANTAG INTERNATIONAL S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031482.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

SREI (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.690.

Extrait de la cession de parts du 9 avril 2003

En vertu des actes de transfert du 9 avril 2003, il a été décidé comme suit:

- d'accepter les transferts de parts sociales suivants dans la société susvisée:

* Transfert de 50 parts sociales réalisé entre LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV;

* Transfert de 50 parts sociales réalisé entre TCG GESTION S.A. et SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV.

Ainsi les parts de la société SREI (GERMANY), S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- SOROS REAL ESTATE INVESTORS CV 100 parts

Luxembourg, le 23 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AF05603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031793.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

VARHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour VARHIN S.A.

Signature

(031598.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

VARHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour VARHIN S.A.

Signature

(031597.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CREYF'S INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.901.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(031487.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

ENTREPRISE GIERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 25, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 41.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

F. Giersch / L. Giersch-Beringer / C. Giersch

Les associés

(031870.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

ENTREPRISE GIERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 25, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 41.808.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

F. Giersch / L. Giersch-Beringer / C. Giersch

Les associés

(031871.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 52.433.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 juin 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MENCOR (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2002 excédant 75 % du capital souscrit.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF08621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031818.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 52.433.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 juin 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MENCOR (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'affecter les résultats comme suit:

* perte à reporter: 641.460,72 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031817.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

GASPARS', S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 70.710.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

D. Gaspar / L. Hirtt-Gaspar / M. Gaspar-Pündel

Les associées

(031872.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

GASPARS', S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 39, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 70.710.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

D. Gaspar / L. Hirtt-Gaspar / M. Gaspar-Pündel

Les associées

(031873.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

GAMMA BIKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.734.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(031491.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

PARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 45.366.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(031500.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

HOLDING BEV S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 66.094.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Igor Marie, Suite 2424, 9 Chester Mews, GB-London SW1 X7AH, Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est: Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Pour HOLDING BEV S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02724. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031830.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.
